

HONORAIRES AGENCE THOMAS IMMOBILIER
5 Avenue de GAULLE- 17780 SOUBISE
Tel / Fax: 05.46.84.13.93

Estimation : Toutes nos estimations sont gratuites (attestations écrites fournies par l'agence) et sont fixées sur le prix du marché.

Frais de transactions :

Jusqu'à 50 000 € net vendeur : 6 000 € TTC (avec un minimum de 3 000 € pour toutes transactions)*

De 50 000 € à 100 000 € net vendeur : 10 %* TTC

De 100 000 € à 200 000 € net vendeur : 10 000 € * TTC

Au-delà de 200 000 € net vendeur : 5,5%* TTC

*honoraires à parfaire selon l'offre de transaction, et la possibilité d'aboutissement de la négociation.

*honoraires applicables depuis le 1^{er} janvier 2011

Locations : Décret du 1^{er} aout 2014 n°2014-890 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires.

-Pour un contrat de location : organisation des visites, constitution du dossier, et rédaction du bail, le montant est fixé à 8euros / m² de surface habitable

- l'établissement de l'état des lieux d'entrée, est fixé à 3euros/ m2

Ce plafond est applicable à compter du 15 septembre 2014 pour toutes les nouvelles mises en location !

Engagement de non réception de fonds, effets ou valeurs.